

SEANCE DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept du mois de juin les convocations du conseil municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique) à chacun des conseillers municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente derrière la mairie, à La Caillère St Hilaire, le 24 juin 2021 à 18h30.

PRESENTS : Mr PUAUD Maurice, Mr DUGAS Jean-Noël, Mme PUAUD Gwenn-Aël, Mr POIRIER Florian, Mr PAIN Éric, Mme GUICHETEAU Lucie, Mme COULAIS Clara, Mme TRIGATTI Danielle, Mr PEAUD Christian, Mr GUILLON Didier, Mr Robert TURCAUD.

EXCUSES :

Mme BRUEL Ghislaine a donné procuration à Mr PUAUD Maurice

Mme AMORY BILLAUD Aurélie a donné procuration à Mr DUGAS Jean-Noël

Mr GUERINEAU Karl a donné procuration à Mme GUICHETEAU Lucie

Mme RAUD Marie-Thérèse a donné procuration à Mr POIRIER Florian

Mme COULAIS Clara a été désignée secrétaire de séance. Christian PEAUD propose son aide si besoin.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021 ayant été adressé à chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

M. Christian PEAUD fait remarquer que le compte rendu est incomplet. Des modifications sont à apporter au dernier compte rendu de conseil :

® Aménagement du bourg : Place Saint Jean + rue du Turdeau – point 02 : supprimer les mots Aménagement du bourg.

® 4 : Monsieur le Maire dit : « Ils sont bien assis. Ils sont au CAC 40. »

® 9 : Subvention téléphone : pendant 3 ans la commune touchera des aides qui couvriront les frais du passage à la fibre.

® 10 : achat de poubelles bac jaune et noir. Expérience dans les cimetières, les gens ont trié

® Questions diverses : salles des fêtes : décision déjà prise par l'Etat le 12 mai ; réponse de Madame la Maire déléguée : « la décision sera prise lors de la prochaine réunion de service. »

® Questions diverses : le logement de Saint Hilaire, nommer ceux qui se sont portés volontaires auprès de Marie-Thérèse « Clara COULAIS et Jean-Noël DUGAS se sont portés volontaires pour aider à remettre en état le logement »

® Noms des conseillers à la fin : remplacer Patricia SALLÉ par Robert TURCAUD

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents avec les modifications.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour du 24 juin 2021 :

- 1- ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
- 2- PRIX DU REPAS : RESTAURATION SCOLAIRE
- 3- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CCSVL
- 4- CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF – AGENCE POSTALE COMMUNALE
- 5- CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE - CANTINIERE
- 6- CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
- 7- DIA 1^{ER} SEMESTRE 2021
- 8- QUESTIONS DIVERSES

2021-06-01 ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE.

L'assainissement communal est délégué à la société SAUR. Elle gère l'exploitation des réseaux et des stations d'épurations. Tous les ans dans le cadre de cette délégation le fermier nous transmet son rapport annuel. Le Conseil Municipal en est informé pour communication. Mr le maire informe que ce document est à disposition des conseillers en Mairie. Le conseil municipal prend acte de cette information

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler une armoire de turbine à la station d'épuration de la Raffinerie. Christian PEAUD demande quand le contrat de fermage se termine, personne ne connaît la date.

Monsieur le Maire nous présente le document de la pièce jointe. Danielle TRIGATTI regrette que Monsieur le Maire n'ait pas fait un résumé de ce document. Elle demande si le chemin de la lagune est communal, il l'est.

2021-06-02 PRIX DES REPAS SERVIS DANS LA CANTINE SCOLAIRE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, la commune reprend la gestion du restaurant scolaire auparavant assurée par l'Association des Parents d'Elèves.

Gwenn-Aël PUAUD prend la parole et informe que le prix actuel des repas à la cantine est de 3€. Il est proposé au conseil de garder le même tarif sachant que l'agent en charge de repas arrive à un coût moyen de 2,90€ par repas. Le prix serait majoré à 4€ pour les enfants dont la famille n'a pas fait l'inscription dans les temps. Au sujet du portail famille (qui permettra aux familles d'inscrire leurs enfants à la cantine) le logiciel de la société BERGER LEVRAULT a subi une cyberattaque mais il sera fonctionnel pour la rentrée de septembre. Dans le fonctionnement actuel, très souvent les familles inscrivent leurs enfants pour l'année et préviennent assez tôt s'il y a une absence. Quand il y avait des impayés c'était l'association des parents d'élèves qui contactait les familles, maintenant c'est le trésor public qui s'en chargera.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des repas servi à la cantine pour les élèves, ainsi que ceux du personnel des cantines scolaires et des adultes.

Il informe l'assemblée que suite au décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 le prix des repas des élèves de l'enseignement public n'est plus encadré.

Il rappelle que le prix des repas avait été fixé par l'APE à 3,00 euros pour les élèves et à 4,50 euros pour les adultes.

A la rentrée de septembre 2021, la mise en place du portail famille va permettre d'inciter les parents à respecter l'obligation de réservation des repas dans les délais précisés.

Monsieur le maire propose d'appliquer un tarif majoré de 4 euros pour les repas hors réservations. En effet, le rajout des enfants inscrits en dernière minute, ou non-inscrits, pose de réelles difficultés dans la gestion quotidienne des présences et de commandes de repas.

A partir du 1er septembre 2021 : - Le repas élève sera de 3,00 euros. Le repas élève majoré sera de 4,00 euros pour les repas élèves hors réservations.

En ce qui concerne les prix des repas pour le personnel, il est fixé en fonction de la réglementation en vigueur, notamment du barème d'évaluation forfaitaire de l'avantage en nature nourriture (arrêté ministériel du 10/12/2002), et des critères suivants :

| | |
|--|----------|
| Agents dont le poste exige de manger avec les enfants pour les aider | Gratuité |
| Tout autre agent communal | 4,50 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (pour 15 contre 0 abstentions 0) :

- APPROUVE les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021.

2021-06-03 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA C.C.S.V.L

Monsieur le **m**aire présente aux membres du Conseil municipal le projet de convention établie entre la commune de La Caillère Saint Hilaire et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral concernant la mise à disposition d'agents (Service Enfance) de la Commune dont les termes doivent être approuvés pour la prise en charge financière.

Le contenu de la convention a été établi en accord entre les services des deux collectivités et prévoit les modalités de remboursement dudit service à la Commune de La Caillère Saint Hilaire.

La convention prend effet à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (pour 15 contre 0 abstentions 0) :

- APPROUVE la convention de prestation de service avec la CCSVL à compter du 1^{er} septembre 2021

2021-06-04 CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF – AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le **m**aire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi d'Agent Administratif chargé(e) d'accueil – Agence Postale Communale à temps non complet soit 22 heures par mois à compter du 17 mai 2021.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'Agent Administratif chargé(e) d'accueil – Agence Postale Communale, emploi permanent à temps non complet à raison de 22 heures mensuelles.
Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade ou cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (pour 15 contre 0 abstentions 0) :

- APPROUVE la création de l'emploi d'Agent Administratif chargé(e) d'accueil – Agence Postale Communale à compter du 17 mai 2021.

2021-06-05 CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE – CANTINIÈRE

L'assemblée délibérante (Conseil Municipal, Conseil de Communauté, Comité Syndical, ...) ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2°;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la gestion du restaurant scolaire – cantinière.
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer 1 emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

- Durée du contrat : 10 mois et 15 jours

Temps de travail : 30h hebdomadaires

- Nature des fonctions : Cantinière
- Niveau de recrutement : Agent Technique
- Niveau de rémunération : Indice majoré 382

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (pour 15 contre 0 abstentions 0) :

- APPROUVE la création de l'emploi d'Agent Technique – Cantinière

2021-06-06 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à rassemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de rétablissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par conséquent, pour faciliter le recrutement, la délibération peut préciser le cadre d'emplois de recrutement, ainsi que les filières concernées, une délibération ultérieure, après recrutement, ajustera le tableau des effectifs au grade du candidat retenu.

Il convient donc de créer un emploi de Secrétaire de mairie (grade Rédacteur 1ère classe, cat. B), à temps non complet soit 28 heures à compter du 1er septembre 2021.

Le Maire propose à assemblée,

- la création d'un emploi de Secrétaire de mairie (Grade Rédacteur, cat. B), emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur 1ère classe.

Florian POIRIER dit que pour le recrutement Monsieur le maire et lui-même ont été accompagnés par Monsieur BERNARD du Centre de Gestion pour faire les entretiens. Il y avait 4 candidats, 3 se sont présentés à l'entretien. Madame Sylvie HAMON a été choisie pour ses compétences et expériences de secrétaire de mairie malgré sa demande de travailler 28 heures par semaine. Danielle TRIGATTI pense que 28 heures par semaine ça ne suffira jamais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (pour 15 contre 0 abstentions 0) :

- APPROUVE la création de l'emploi de Secrétaire de mairie (grade Rédacteur, cat. B), emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2021, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur 1ère classe.

2021-06-07 DIA DU 1^{ER} SEMESTRE 2021 :

Le conseil municipal ayant délégué la compétence de préempter au maire, celui-ci présente la liste des DIA qui lui a été soumise au second semestre 2020. Pour rappel il s'agit des ventes situées sur la zone U. Aucune préemption n'a été réalisée. Le conseil municipal prend acte de cette communication.

2021-06-08 QUESTIONS DIVERSES.

Le feu d'artifice du 14 juillet aura lieu, avec 4 mètres carrés par personne soit environ 900 personnes. Le comité des fêtes recherche des jeux compatibles avec les contraintes sanitaires. Il y aurait un repas « moules/frites » avec 6 personnes par table. Il n'y aura pas de retraite aux flambeaux. A priori il n'y aura pas de service de sécurité.

Monsieur le Maire dit qu'il y a eu une réunion de fin de chantier pour la première phase d'aménagement du centre bourg. Certains éléments de la place du temps des cerises seront à revoir ou à terminer : le faitage du bâtiment des sanitaires, les pavés des places de stationnement et de la pergola, la porte d'accès au vide-sanitaire sous les sanitaires pour l'accès des chauves-souris et la margelle du puits. Danielle TRIGATTI et Lucie GUICHETEAU, membres de la commission d'aménagement du bourg, ont exprimé leur mécontentement de ne pas avoir été conviées à cette réunion.

L'assurance AXA débloque les sommes nécessaires à la réfection du carrelage du restaurant « l'Assiette Gourmande ».

Deux devis ont été demandés pour changer les quatre buts amovibles du stade de la Caillère. Intersport : 3773€ et Vertys : 4512€. Le conseil a donné son accord pour les buts de la société Vertys qui sont plus chers mais moins dangereux que ceux d'Intersport. Danielle TRIGATTI

demande si les structures du skate-park ont été vérifiées cette année, Monsieur le Maire lui répond que non.

Il y aurait une fuite de fuel dans la cour de l'école. Monsieur le Maire indique que Monsieur MATHONNEAU va intervenir cet été à l'aide d'une mini pelle pour localiser l'endroit exact de la fuite.

Les candélabres en bas du lotissement des Vergers seront installés du 5 au 7 juillet par le Sydev.

Le tablier métallique du pont du Grand Bréchou est détérioré à plusieurs endroits. Une interdiction d'y passer pour les cavaliers sera affichée. Il faudra rechercher des solutions pour consolider la passerelle.

Danielle TRIGATTI demande combien d'élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine à l'école, Gwenn-Aël PUAUD lui répond 108 pour 105 (le seuil pour le maintien à 5 classes). Danielle TRIGATTI se réjouit du maintien de la 5^{ème} classe mais met en garde le conseil, sur l'inscription des enfants de Saint Cyr des Gâts. Les enfants de cette commune fréquentant l'école publique vont à l'Hermenault. Si nous accueillons de nouveaux enfants de Saint Cyr des Gâts, cette commune ne participera pas aux frais scolaires en raison des accords qu'elle a avec l'Hermenault.

Danielle TRIGATTI interroge Monsieur le Maire concernant l'audit financier. Elle précise que ce n'est pas la première fois qu'elle le lui demande. Monsieur le Maire lui répond que ça va être fait. Danielle TRIGATTI ajoute qu'il aurait été préférable de le faire avec Monsieur POULARD le receveur de Sainte Hermine avant qu'il ne parte et que la Trésorerie ne soit transférée à Luçon.

Danielle TRIGATTI demande des nouvelles du logement social situé rue de la Treille à Saint Hilaire. Jean-Noël DUGAS lui répond que le projet de séparer la cour en 2 pour qu'elle profite aux deux logements est mis en attente car le bail du locataire actuel lui permet un accès voiture dans la cour, ce qui compliquerait la séparation de cette dernière. Danielle TRIGATTI ajoute que dans son bail le locataire n'a pas le droit d'avoir un chien, il y a peut-être une discussion à avoir avec lui. Elle évoque également l'éventuelle nécessité de faire intervenir une assistante sociale.

Danielle TRIGATTI demande à Jean-Noël DUGAS des nouvelles du Plan de Sauvegarde, ce dernier lui répond qu'une réunion est prévue en septembre.

Danielle TRIGATTI indique à Monsieur le Maire qu'elle s'était inscrite pour être assesseur aux élections départementales mais sur sa convocation pour le 27/06/2021 elle l'est pour les élections régionales. Elle ajoute que sur la convocation les horaires sont de 8h à 18h alors qu'elle a été convoquée sur un autre mail de 8h à 10h30.

Danielle TRIGATTI demande à Monsieur le Maire de retirer de la convocation des conseils l'autorisation de déplacement qui n'est plus d'actualité.

Christian PEAUD est revenu sur la tenue du bureau de vote du 20/06/2021, très peu de personnes ont eu dans leur boîte aux lettres les propagandes des différentes listes. Il ajoute qu'il faudrait que le conseil relise et discute du règlement des élections. Il nous dit que le Maire délégué ne devrait pas se déplacer comme un surveillant général lors du dépouillement, que l'annonceur devrait être en face des pointeurs pour une meilleure écoute. Il ajoute que c'est aux conseillers municipaux d'être annonceurs et pointeurs et non aux bénévoles, « il faut montrer l'exemple ».

Christian PEAUD dit qu'Éric PAIN a convoqué la commission chargée de la révision des listes électorales mais que ce dernier n'était pas présent à la réunion.

Christian PEAUD demande qui gère les agents du service technique. Jean-Noël DUGAS lui répond que c'est Marie-Thérèse RAUD. Christian PEAUD dit qu'il a vu un agent de la commune entretenir l'entrée d'un terrain privé et quelques mètres de bas-côtés de routes départementales. Il dit que les agents devraient avoir un plan des chemins communaux pour avoir les limites. Monsieur le Maire fera remonter l'information à Marie-Thérèse RAUD.

Danielle TRIGATTI reprend en demandant qui est convoqué à l'inauguration de la place du Temps des cerises avec la LPO. Monsieur le Maire lui répond que le conseil est convoqué ainsi que Madame PARIS. Danielle TRIGATTI dit que c'est dommage de ne pas avoir invité Alexandra MAIRE qui s'est occupée du dossier de la place quand elle était Secrétaire de Mairie. Danielle TRIGATTI ajoute que dans l'article qui est paru dans le journal il manquait des éléments, notamment un petit mot pour l'ancien conseil municipal qui a travaillé sur le projet. Christian PEAUD continue en signalant à Monsieur le Maire que dans le mail d'invitation il parle de lui-même à la 3^{ème} personne.

Jean-Noël DUGAS demande de la part de Marie-Thérèse RAUD « Pour les habitants de Saint Hilaire, où devrions nous placer les poubelles publiques qui viennent d'arriver ? ». Christian PEAUD a réagi « On dirait qu'il y a deux communes, c'est un état d'esprit débile, ça n'a pas de sens, nous avons déjà discuter en commission de la place des poubelles... Il termine en disant : « Mon rêve c'est qu'on puisse parler d'un village sans avoir à préciser où il se trouve, sans insister sur Saint Hilaire d'un côté de la Caillère de l'autre côté. » Lucie GUICHETEAU acquiesce en trouvant elle aussi ridicule le fait qu'il y aurait d'un côté la Caillère et d'un autre côté Saint Hilaire.

Florian POIRIER revient sur la réunion de la commission association du 19/06/2021. Il explique que la majorité des présidents d'associations étaient présents. Beaucoup ont évoqué un manque de bénévoles et certains ont parlé de leurs locaux vétustes notamment le club du 3^{ème} âge, il leur a été proposé la salle du Petit Clos. Florian POIRIER indique que ce genre de réunion sera renouvelée en fin de chaque année pour que les événements de chaque association soient inscrits dans le bulletin municipal.

Florian POIRIER rapporte des paroles d'habitants qui se plaignent des pavés du carrefour de la Mairie qui font beaucoup de bruit quand les voitures passent ce qui les empêche de dormir les fenêtres ouvertes.

Gwenn-Aël PUAUD invite le conseil à venir à la remise des prix de l'école le 02/07/2021. Gwenn-Aël PUAUD informe que pour raccorder l'école à la fibre il faudrait faire le lien avec la Mairie et que le coût s'élève à 8 000 €, il faudra donc envisager une autre solution. Gwenn-Aël PUAUD évoque des problèmes survenus à l'accueil périscolaire, un enfant a volontairement lancé une chaise qui aurait pu blesser quelqu'un, Monsieur le maire et Marie-Thérèse RAUD sont intervenus, puis le même enfant a eu des mots violents envers la Directrice de l'accueil périscolaire, il est donc convoqué mardi 29/06/2021 à la mairie puisqu'il n'a plus de point sur son permis à point.

Lucie GUICHETEAU propose, au vu de tous les problèmes et travaux à prévoir sur les bâtiments de l'école, que le conseil pourrait réfléchir et chiffrer la construction d'une nouvelle école sur les terrains vides du lotissement des Vergers. Danielle TRIGATTI lui répond qu'il faut que l'Inspection Académique accepte le projet et qu'au vu des baisses d'effectif ça lui paraît compliqué. Monsieur le Maire évoque des subventions pour la rénovation des écoles à hauteur de 80%.

La séance est levée à 20 H 15

Le Maire,
Maurice PUAUD.

| | | | |
|--------------------------|--|---|--|
| AMORY-BILLAUD Aurélie | Procuration donnée à Mr DUGAS Jean-Noël | RAUD Marie-Thérèse | Procuration donnée à Mr POIRIER Florian |
| DUGAS Jean Noël | | PUAUD Gwenn-Aël | |
| POIRIER Florian | | PAIN Éric | |
| GUICHETEAU Lucie | | COULAIS Clara (Secrétaire de séance) | |
| GUERINEAU Karl | Procuration donnée à Mme GUICHETEAU Lucie | GUILLON Didier | |
| BRUEL Ghislaine | Procuration donnée à Mr PUAUD Maurice | TRIGATTI Danielle | |
| PEAUD Christian | | TURCAUD Robert | |